



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture du tabac

Question écrite n° 49772

Texte de la question

M Marc Laffineur appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'inquiétude des planteurs de tabac, issue des propositions de certains commissaires de la CEE concernant la réforme de l'OCM tabac et l'institution d'un quota global de production. Or, la production française de tabac a déjà diminué de moitié, dans un unique souci de s'adapter à la demande quantitative et qualitative du marché. Dans ce contexte, l'application de telles dispositions conduirait inéluctablement à la quasi-disparition de la culture du tabac en France, avec des conséquences graves au niveau agricole (reconversion des terres), rural et de l'emploi. En conséquence, il lui demande quelle peut être son intervention au niveau communautaire afin d'éviter l'institution d'une prime unique quel que soit le groupe de variété de tabac, et la mise en place de quotas.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet initial de réforme de l'organisation commune de marché du tabac de la Commission européenne prévoyait une réduction très brutale des primes versées aux pays du Nord (Allemagne, Belgique, France) ainsi qu'une diminution du quota de production attribué à la France. La France s'y est vigoureusement opposée durant toute la durée des négociations sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), en raison de l'injustice de la proposition vis-à-vis des planteurs français et de ses conséquences désastreuses sur la tabaculture française. Dans ces conditions, la Commission a fini par proposer d'accorder une compensation aux trois pays concernés, sous la forme d'une prise en charge par le budget communautaire de la moitié de la réduction des primes, tandis que le quota français était fixé à un niveau acceptable. Ces propositions ont été entérinées par le vote sur la réforme de la PAC, le 21 mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49772

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4577